

RAPPEL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RESPECT DES HORAIRES D'UTILISATION

SALLE DU CHAMP DE FOIRE

De 9h30 à 4h30 le lendemain

SALLE DE LA CHATAIGNERAIE

de 11h à 4h30 le lendemain

SALLE ANDRÉ MALRAUX

de 11h à 4h30 le lendemain

SALLE DU CANAL

De 9h30 à 19h30

(22h pour les associations)

TRI DES DÉCHETS

Tous les déchets sans exception devront être déposés dans les conteneurs de tri sélectifs (ordures ménagères et emballages), installés à l'extérieur des salles.

Pour le contenant en verre, des conteneurs collectifs sont à votre disposition à proximité des salles. Aucun verre ne devra être mis dans le conteneur des salles.

INSTALLATION ET RANGEMENT

Nous vous conseillons de filmer la salle, avant son utilisation, afin de nous faire constater d'une détérioration possible avant votre location.

Il est interdit de clouer, visser, agraffer, coller ou scotcher sur les surfaces que ce soit, à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment. Toute décoration ou support de décoration (pâte à fixe) devra être retirée en fin de location. Les affichages ne sont autorisés que sur les surfaces désignées.

Aucun équipement de cuisson supplémentaire ne devra être introduite dans les salles (four, barbecue, bouteilles de gaz, friteuse...). Sont également interdits les pétards et autres pièces d'artifice, bougies, lampions, flammes.

Les barbecues sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Le niveau sonore doit être baissé après 22h.

Le mobilier (tables et chaises) devra être nettoyé et rangé. Un coup de balai devra être passé dans l'ensemble des espaces à la fin de l'évènement.

L'alarme devra être enclenchée en quittant la salle et les fenêtres et portes devront être refermées.

Tout incident survenu pendant l'utilisation des locaux doit être signalé dans les meilleurs délais :

- En semaine, auprès du Pôle Associatif et Événementiel aux horaires d'ouverture des bureaux (Lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h ; Mercredi de 9h à 12h30 ; Jeudi de 8h45 à 12h30 et de 14h30 à 19h) par téléphone au 01 69 46 80 81 ou par mail : pole-associatif_location@sgdb91.com
- Pendant les horaires de fermeture des bureaux, numéro d'urgence au 06 60 35 05 50.

Vous vous engagez à respecter les conditions de propreté, l'heure limite d'utilisation et la capacité maximale d'accueil de la salle.

Tout manquement au règlement intérieur, que vous avez signé lors de la réservation de salle, pourrait entraîner l'encaissement de votre caution.